

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DishClean
Code du produit	KWZ 101
UFI	49RS-9SFQ-SW2H-S9XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Détergent Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99 Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
-------------------------------	--

Date d'émission	04.03.2021
-----------------	------------

Version	1.0
---------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412
---	---

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Informations supplémentaires	EUH208: Contient du 1-dodecyl-2-pyrrolidone. Peut produire une réaction allergique.
Identificateur de produit	ABS, No.-CAS 68411-30-3, No.-CE 270-115-0 SLES, No.-CAS 68891-38-3, No.-CE 500-234-8 FAEO, C12-14, No.-CAS 68439-50-9, No.-CE 500-213-3 Amides, C8-18 et C18 non saturés, N, N-bis (hydroxyéthyl), No.-CAS 68155-06-6, No.-CE 268-934-3 Cocamidopropyl Betaine (ABP), No.-CAS 147170-44-3, No.-CE 604-575-4
2.3. Autres dangers	Provoque des brûlures.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse. contient Surfactants.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
ABS	10% - 20%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68411-30-3 No.-CE: 270-115-0
SLES	2,5% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68891-38-3 No.-CE: 500-234-8
FAEO, C12-14	2,5% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 68439-50-9 No.-CE: 500-213-3
Amides, C8-18 et C18 non saturés, N, N-bis (hydroxyéthyl)	1% - 2%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 68155-06-6 No.-CE: 268-934-3
Cocamidopropyl Betaine (ABP)	1% - 2%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 147170-44-3 No.-CE: 604-575-4
1-dodecyl-2-pyrrolidone	0,1% - 1%	Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 2687-96-9 No.-CE: 403-730-1 No.-Index: 613-099-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle .

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage ---.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-------------------------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
--	---

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solution aqueuse.
Couleur	Incolore.
Odeur	Douce.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.

Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.0
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire/cutanée Cancérogénicité Mutagénicité sur les cellules germinales Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. ABS (CAS 68411-30-3) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 404 mg/kg (NLM_CIP) SLES (CAS 68891-38-3) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9) DL50/orale/rat = 200 - 2000 mg/kg. Amides, C8-18 et C18 non saturés, N, N-bis (hydroxyéthyl) (CAS 68155-06-6) Oral LD50 Rat > 10 g/kg (EPA_HP) 1-dodecyl-2-pyrrolidone (CAS 2687-96-9) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Provoque une irritation de la peau. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau. Ne contient pas de composé listé comme cancérigène Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. Donnée non disponible.
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

ABS (CAS 68411-30-3)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data
 LC50 96 h Brachydanio rerio 5.1 mg/L [flow-through] (IUCLID)
 LC50 96 h Brachydanio rerio 0.6 - 1.9 mg/L [semi-static] (IUCLID)
 LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L [static] (IUCLID)
 LC50 96 h Pimephales promelas 0.7 mg/L [static] (IUCLID)
 LC50 96 h Pimephales promelas 3.4 mg/L (IUCLID)
 LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 3.8 - 6.6 mg/L [static] (EPA)
 EC50 48 h Daphnia magna 0.63 mg/L (IUCLID)
 Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data
 Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data
 EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 9 mg/L (IUCLID)
 EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 11 mg/L (IUCLID)
 EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.29 - 12.5 mg/L (IUCLID)

Alcools, C12-14, éthoxylés (CAS 68439-50-9)

CE50/72h/algues > 1 mg/l.
 CE50/48h/daphnie > 1 mg/l .
 LC50/96h/poisson > 1 mg/l.

Amides, C8-18 et C18 non saturés, N, N-bis (hydroxyéthyl) (CAS 68155-06-6)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data
 LC50 96 h Brachydanio rerio 4 mg/L [semi-static] (IUCLID)
 Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data
 EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 2.1 mg/L (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Catégorie de risques pour l'eau (CH): A.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=15%; <30%: agents de surface anioniques <5%: agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères VOC (CH) = 0%
FAEO, C12-14 (CAS 68439-50-9) EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Mode d'emploi	Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.